

REFORME DU COLLEGE : UNE REFORME D'AMPLEUR INSCRITE AU CŒUR DE LA REFONDATION DE L'ECOLE

- Réforme des rythmes scolaires de la maternelle à la troisième
- Réforme des programmes de la maternelle à la troisième
- Réforme du socle commun
- Réforme de l'évaluation, notamment du DNB
- Réforme des bulletins
- Réforme de l'organisation du collège
 - Réforme des instances pédagogiques (CP, CA, Conseil de Classe)
 - Mise en place de parcours
 - Réforme des horaires d'enseignement

Les évolutions au collège

Année scolaire 2015-2016

Programmes : le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'**enseignement moral et civique** (EMC), basé du **parcours citoyen**.

Le **parcours Avenir**, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, est généralisé de la sixième à la terminale.

Le référentiel du **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) est disponible.

Tous les élèves bénéficient d'un **accompagnement pédagogique**.

DNB : la structure et les épreuves sont inchangées. Le programme d'enseignement moral et civique remplace celui d'éducation civique ; il sera aménagé pour l'épreuve terminale (session juin 2016).

L'enseignement moral et civique

Un programme de cycle

La sensibilité

Le droit et la règle

Le jugement

L'engagement

Quatre
dimensions

Le parcours citoyen

Apprendre les valeurs
de la République

Enseignement moral
et civique

Participation des
élèves à la vie sociale
de l'établissement et
de son environnement

Éducation aux médias
et à l'information

Participer au **conseil
de la vie collégienne**,
s'engager dans le
milieu associatif

Le parcours Avenir

Un triple objectif...

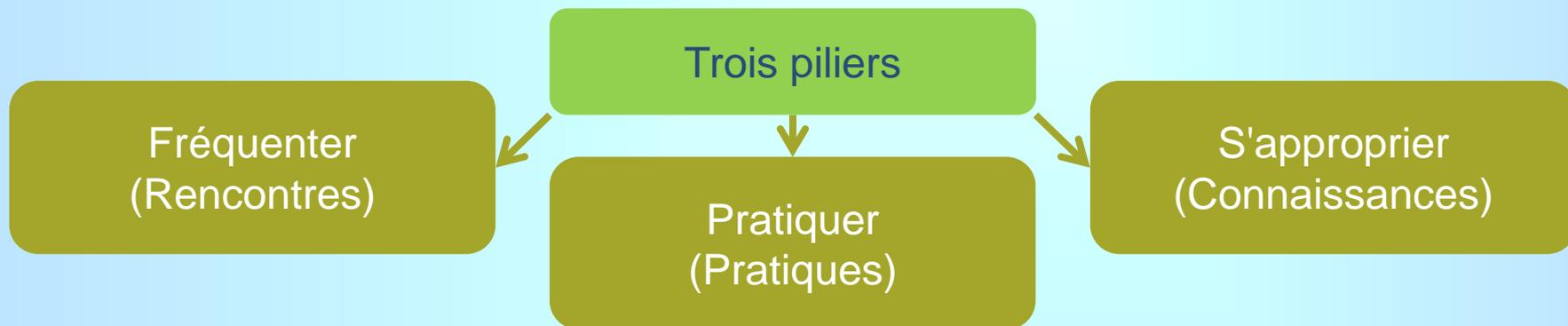
Découvrir le monde économique et professionnel (MEP)

Développer le sens de l'engagement et de l'initiative

Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

S'engager dans un projet individuel ou collectif

Le parcours d'éducation artistique et culturelle



Ce qui évoluera à la rentrée 2016

Les **cycles** deviennent triennaux.

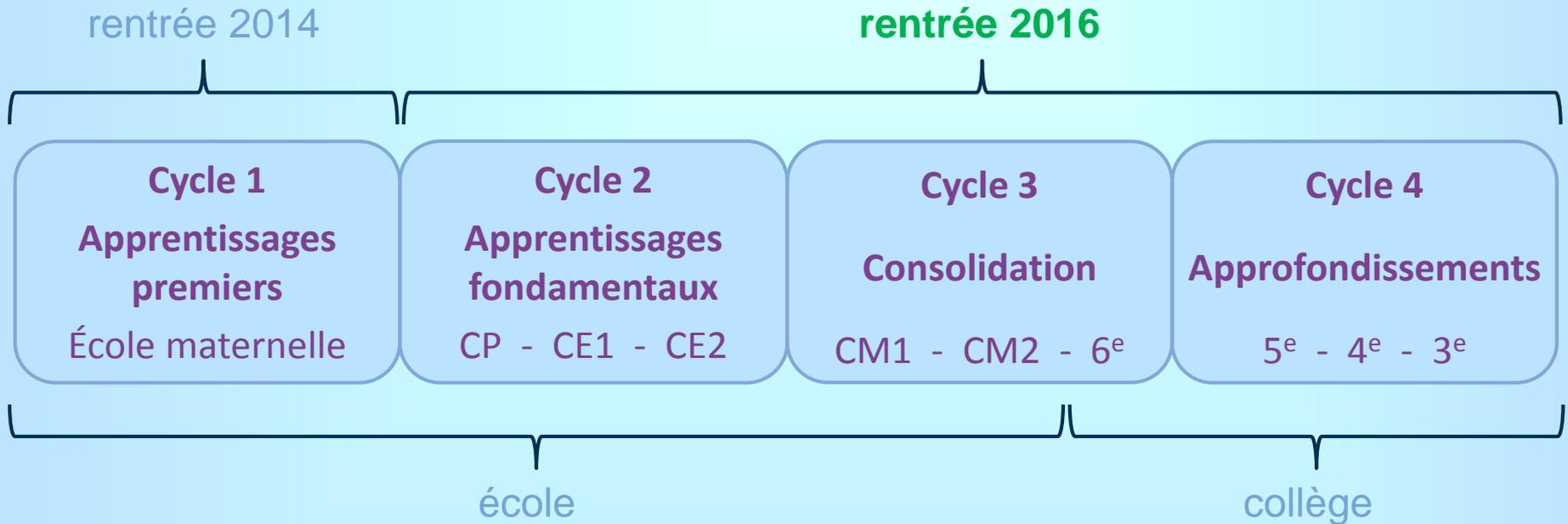
Le **socle commun** est redéfini.

Les **programmes** sont cyclés, soclés et donc réécrits.

L'organisation des enseignements :

- les **grilles horaires** sont rééquilibrées ;
- les **enseignements complémentaires** (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) s'adaptent aux choix des établissements ;
- des **enseignements de complément** (langues et cultures de l'Antiquité ou langues et cultures régionales) peuvent être proposés aux élèves ;
- une **marge d'autonomie** accrue permet une meilleure adaptation aux conditions locales.

Les nouveaux cycles



Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Les nouveaux programmes

Des programmes davantage « **soclés** » : le travail dans le cadre de ces programmes doit permettre l'acquisition du socle commun.

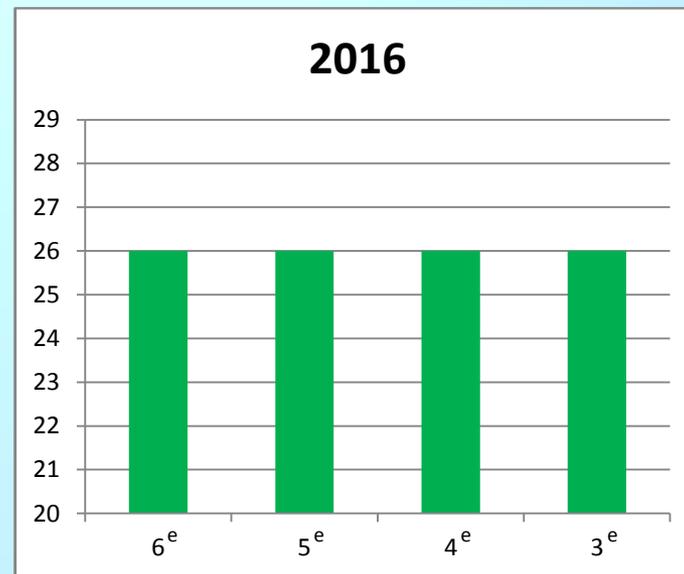
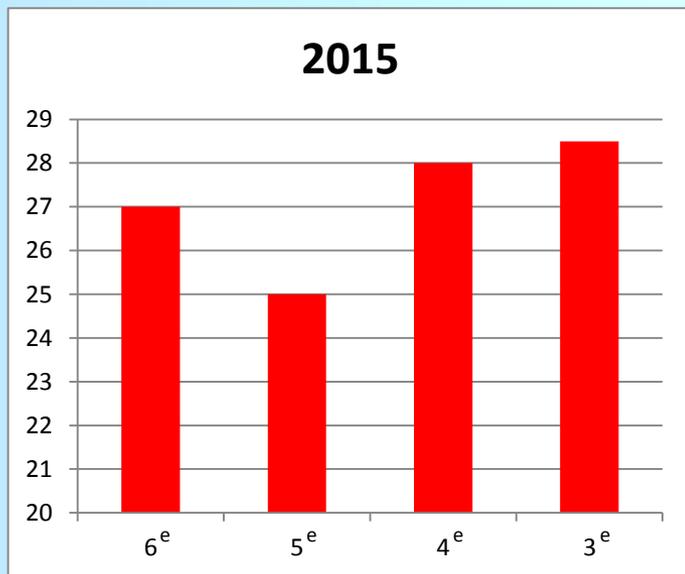
Programmes de **cycle** : il revient aux équipes de choisir les progressions sur les 3 années de chaque cycle.

Les progressions des programmes du **cycle 3**, à cheval sur l'école et le collège, devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les nouvelles grilles horaires

Répartition globale

Une meilleure répartition sur les années :



Horaires élèves hebdomadaires hors enseignements de complément

Les élèves de 6^e ne peuvent avoir plus de 6 h de cours par jour.
La pause méridienne ne peut durer moins de 1 h 30.

Trois types d'enseignements obligatoires intégrés dans les horaires disciplinaires

Enseignements	Cycle 3	Cycle 4		
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2 h 30	2 h 30	2 h 30
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SVT		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Total	23 + 3 h	22 + 4 h par niveau		

COLLÈGE

Les enseignements complémentaires

Règles générales

Enseignements complémentaires

Enseignements communs

23 h en 6^e

22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e

1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Les enseignements complémentaires

Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est **généralisé** à tous les niveaux :

- 3 h par semaine en classe de sixième ;
- 1 à 2 h par semaine à chaque niveau du cycle 4 : **le conseil pédagogique a choisi de faire 2h d'AP**

Tous les élèves sont concernés, avec un **même nombre d'heures** pour tous les élèves d'un même niveau de classe.

L'AP **s'appuie sur la discipline** de l'enseignant, mais est aussi un moment privilégié pour développer des compétences plus transversales, faire prendre conscience aux élèves de la transférabilité de leurs acquis, faire de la méthodologie, du tutorat entre élèves...

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires

1/2

Les EPI se déroulent sur les trois années du cycle 4 et concernent **tous les élèves**, à raison de 2 ou 3 h par semaine (durée identique pour tous les élèves d'un même niveau de classe). **le conseil pédagogique a choisi de faire 2h d'EPI**

Ils se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

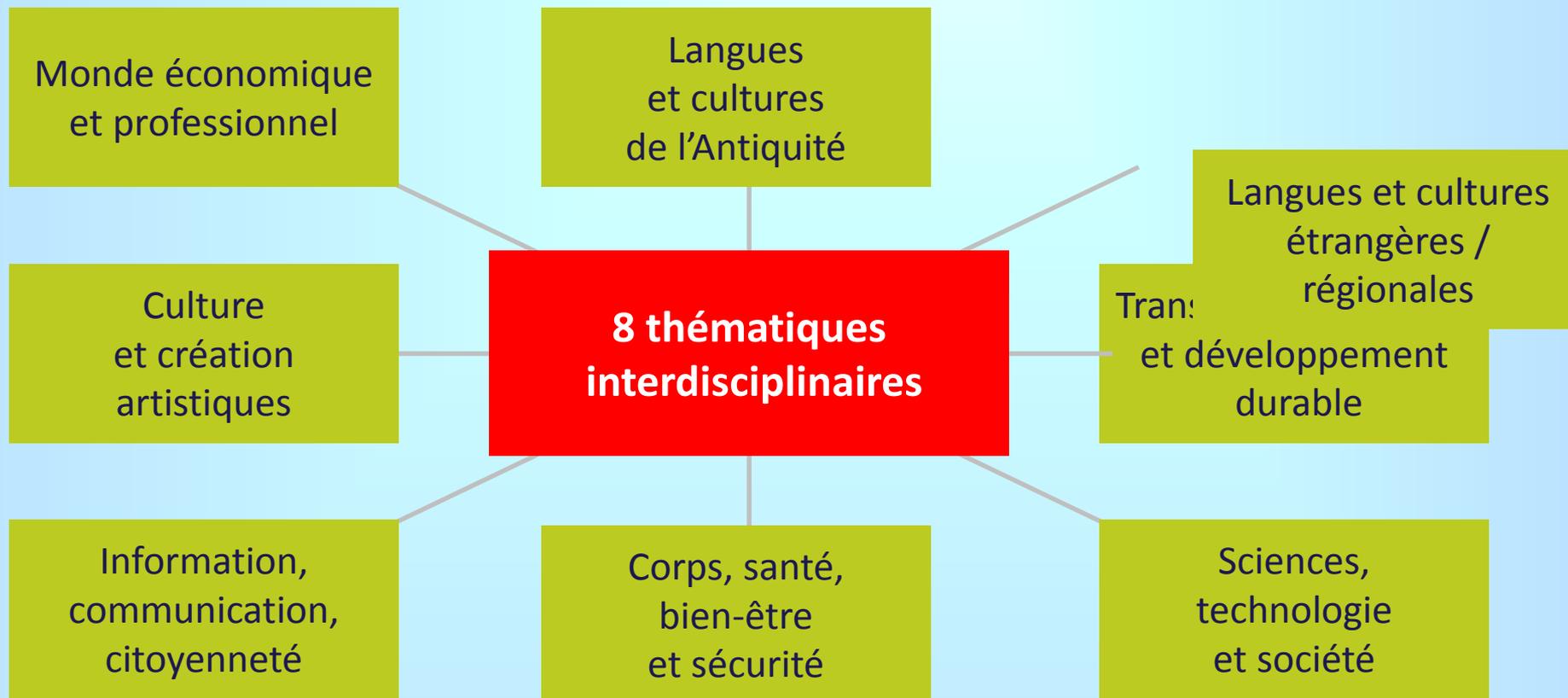
Les EPI s'appuient sur les **disciplines** et permettent une prise de conscience, par leur mise en pratique, de la transversalité des compétences du socle commun. Ils aident à donner du sens aux enseignements et à lever les barrières entre les disciplines.

Ils contribuent à la mise en œuvre des **parcours** des élèves (citoyen, Avenir, éducation artistique et culturelle).

Les enseignements complémentaires

Enseignements pratiques interdisciplinaires

2/2



Chaque élève devra avoir abordé au moins **6 de ces 8** thématiques sur le cycle 4 : une programmation sur l'ensemble du cycle est nécessaire pour s'en assurer a priori.

Les enseignements de complément

Les élèves qui suivent un EPI « langues et cultures de l'Antiquité » ou « langue et culture régionales » peuvent bénéficier d'un **enseignement de complément** à raison, au maximum, de 1 h hebdomadaire en classe de 5^e et 2 h hebdomadaires en classes de 4^e et 3^e, qui viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires : **le conseil pédagogique a choisi l'enseignement du latin**

Les élèves qui suivent un tel enseignement ne seront pas regroupés dans des classes qui formeraient des filières sélectives.... **ce que le collège fait déjà**